

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 4 juillet 2022

Aïd Al Adha - Lieux d'abattage des animaux

Afin de garantir l'hygiène et la sécurité de l'abattage des animaux dans le cadre de l'Aïd Al Adha, deux lieux d'abattage sont prévus dans le département :

- l'abattoir de Puget-Théniers, réservé prioritairement aux bouchers professionnels, ouvert le samedi 9 juillet et le dimanche 10 juillet 2022 ;
- un abattoir temporaire à Contes (2130, route de Châteauneuf) ouvert les samedi 9 juillet, dimanche 10 juillet et lundi 11 juillet 2022.

Ces abattoirs font l'objet de contrôles diligentés par la direction départementale de la protection des populations.

Toute personne impliquée dans l'abattage d'animaux hors des abattoirs autorisés engage sa responsabilité et est passible de sanctions (articles L 237-2 et R 215-8 du code rural).

De même, le non-respect de l'arrêté préfectoral n° 2022-115 en date du 27 avril 2022 relatif à la limitation des mouvements d'animaux de l'espèce ovine dans le département des Alpes-Maritimes du 19 juin 2022 au 13 juillet 2022 entraînera des sanctions.

Enfin, compte-tenu du contexte sanitaire, il est fortement recommandé qu'une seule personne par famille se rende dans les lieux d'abattage.

**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

147 Boulevard du Mercantour
06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



Prefet06